CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

DEPART
Tous les jours.
Folsom, Mandeville et Bogalusa ..... 7:20 a m
Tous les jours excepté les dimanches.
Covington, Mandeville ..... 5:10 p m
Excursions des mercredis.
Covington, Mandeville ..... 7:20 a m
Excursions des dimanches.
Bogalusa, Covington et Mandeville ..... 7:20 a m

ARRIVEE
Tous les jours.
Folsom, Mandeville et Bogalusa ..... 6:10 p m
Tous les jours excepté les dimanches.
Covington, Mandeville ..... 8:25 a m
Excursion des mercredis.
Covington, Mandeville ..... 6:10 p m
Excursions des dimanches.
Bogalusa, Covington et Mandeville ..... 7:15 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVES
mail tous les jours ..... 7:15 a m
express tous les jours ..... 6:00 p m
Limited tous les jours ..... 8:15 p m
N. Y. fast mail tous les jours 11:15 a m
Mob. and coast tous les jours .....
Coast train, tous les jours, excepté dimanche. ..... 8:50 a m
Dimanche excursion ..... 9:45 p m

DEPART.
Fast mail tous les jours ..... 8:15 p m
Express tous les jours ..... 7:00 a m
Limited tous les jours ..... 9:25 a m
N. Y. fast mail tous les jours .....
Mob. and coast tous les jours 7:20 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche. ..... 4:05 p m
Dimanche excursion ..... 7:40 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVES
No 1 Limited ..... 8:45 a m
No 3 Pan American special. 8:10 p m
No 5 local ..... 4:30 p m
No 7 points Est Louisiane . 8:30 a m
Excursion du dimanche.
No 9 ..... 7:05 p m

DEPART.
No 6 local ..... 6:30 a m
No 4 Pan American special. 9:10 a m
No 8 points Est Louisiane .. 4:30 p m
No 2 Limited ..... 7:30 p m
Excursion du dimanche.
No 10 ..... 7:40 a m

ILLINOIS CENTRAL

ARRIVES.
No 3 Chicago Limited ..... 8:15 p m
No 23 local mail ..... 6:40 p m
No 3 Cincinnati and Louisville 8:15 p m
No 1 fast mail ..... 10:35 a m
St Louis and Chicago .. 10:35 a m
No 31 McComb Accd ..... 9:30 a m

DEPART.
No 4 Chicago limited ..... 9:15 a m
No 24 local mail ..... 6:30 a m
No 4 Cincinnati & Louisville 9:15 a m
No 2 fast mail ..... 7:10 p m
St Louis and Chicago .. 7:10 p m
No 32 McComb Accd ..... 3:20 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVES.
Memphis Express ..... 8:15 a.m.
Iuka express ..... 5:50 p m
Woodville, Bayou Sara Acc 9:40 a.m.

DEPART
Memphis Express ..... 3:15 p.m.
Iuka express ..... 7:00 a m
Woodville, Bayou Sara Acc 4:00 p m

TEXAS AND PACIFIC

ARRIVES.
Fort Worth and Hot Springs express ..... 7:30 a m
Local ..... 12:05 p m
California express ..... 7:45 p m

DEPART
California express ..... 8:30 a m
Local ..... 3:15 p m
Fort Worth and Hot Springs express ..... 6:20 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVES.
Local ..... 11:10 a m
N. O. and Houston ..... 5:10 p m
Pacific Coast Express ..... 8:35 a m
Sunset Express ..... 6:45 p m

DEPART.
Local ..... 3:00 p m
N. O. and Houston ..... 6:40 a m
Pacific Coast Express ..... 9:00 p m
Sunset Express ..... 11:55 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRANDISLE R. R.

ARRIVER.
Dimanche seulement.
Alger ..... 7:25 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement
Alger ..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 6:40 p m

DEPART:
Dimanche seulement.
Alger ..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger ..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 8:00 a m
De Shell Beach ..... 10:02 a m
Shell Beach ..... 7:00 p m

DEPART.
Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach .. 4:10 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach ..... 5:30 a m
Shell Beach ..... 8:00 a m
Belair ..... 5:30 p m
Shell Beach ..... 7:30 p m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER.
Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach .... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair ..... 7:00 a m

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.
18 avril—1 mai

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Splendide en Propriété dans le Cinquième District.

A un ilet des "Shops" du chemin de fer du "Southern Pacific". Un joli cottage double, Nos 717-719 avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Sildell. Lots vacants, avenue Opelousas à l'encoignure de l'avenue Atlantique, ilets des avenues Pacifique et Sildell. 1 lot avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Sildell. Ilet avenue Pacifique. Succession de Mme Elizabeth Fariong, No 80,106, Cour Civile District, paroisse d'Orléans Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 20 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 nov. 1906, et signé en cour ouverte le 14 nov. 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique Opelousas et Sildell, désigné comme lot No 21 de l'ilet No 129, et mesure trente pieds de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 717 19 avenue Atlantique et contenant 5 chambres, hangar, etc., loué $10 chaque mois.

2°, Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet 129, borné par les avenues Opelousas, Sildell, Atlantique et Pacifique, désigné comme lot No 1 dudit ilet, mesurant en mesure américaine vingt sept pieds de front à l'avenue Opelousas sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Atlantique.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Sildell et désigné comme partie du lot No 20 dudit ilet No 129 contigu au lot No 19 et mesurant vingt huit pieds de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en deux ans, démontrés par des billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1906 en dessous et en plus du prix de l'adjudication et faire dix pour cent de dépôt comptant.

Les actes de vente pardevant Julien B. Habans, notaire aux frais des acquéreurs.
M. E. Humphrey, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN ILET DE TERRE
CONTENANT VINGT-QUATRE LOTS
DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE ERNEST EUGENE CORDIER.

79 136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 décembre 1906 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1906, dans l'affaire ci-dessous intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un ilet de terre contenant l'ilet ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le district Dousson, dans le nouveau faubourg Washington, maintenant le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par l'ilet No 53 maintenant 1157, borné par les rues Feliciana, Clouet, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement et d'après un plan d'Edgar Pilie daté le 20 janvier 1906 lesdits lots mesurent comme suit: les Nos un à vingt inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana la même largeur dans le fond sur 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 12 mesurant 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 13 à 23 inclusivement mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication, l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.
E. T. Florance, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Amelia Cammack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 80 998—Division E — Attendu que Arthur Denis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Amelia Cammack, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Carleton Hunt, avocat.
23 nov—23 27—déc 2

Succession de Louis Hamilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 80,004—Division E—Attendu que Mme Florence Smith, veuve en premier mariage d'Eugène Gomez et veuve en second mariage de Louis Hamilton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Hamilton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —E. A. Parsons, avocat.

Succession de Peter Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80 969—Division E — Attendu que Mme Margaret Ford née Walsh, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Ford, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —Guy M. Hornor, avocat.
23 nov—23 27—déc 2

Succession de George W. O'Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,678—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles D. O'Conner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —Dart & Kernan, avocats.
24 nov—24 24—déc 3

Succession de Patrick Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 81,015 — Division C—Attendu que Henora Madden, veuve de Patrick Burke, Sr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Burke, Sr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier —Oscar Schreiber, avocat.
23 nov—28—déc 2 7

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receivership of Treasure Bay Oyster Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 885—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emilien Perrin, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Cage Baldwin & Crabites, avocats 29 nov—29 déc 3 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Theo Durrey et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,640—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 2 déc—2 6 11

Succession de Annie A. L. Laumann, veuve de Jos. B. Donner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,038—Division A— Attendu que Patrick Donner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Annie A. L. Laumann, veuve de Jos B. Donner, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — P. F. Hennessey, avocat 29 nov—déc 3 8

Succession de Theodore Janiszewski

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79 911—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Cleary Janiszewski, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Denégre & Blair, avocats
28 nov—28 déc 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 19me jour de novembre 1906, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Mary Effie Chauvin vs Volize J. Lirette—No 79,483.

Sur motion de Joseph A. Casey, avocat pour la demanderesse, et sa produisant due preuve pour supporter sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 21 juin 1906 soit maintenant confirmé et fait final et que, conformément, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Effie Chauvin, et contre le défendeur Volize J. Lirette, son époux, décrétant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et une séparation de propriété entre ladite demanderesse et ledit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 novembre 1906.

Jugement signé en cour ouverte le 23 novembre 1906.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 26me jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil neuf cent six.

L. J. REGOTTAZ, Député Greffier.
28 nov—28—déc 2 7

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Ile Division D—No 80 235—Rudolph Pigeon vs Vve Eugène Pigeon, née Eudoxie Guichard—Jugement.

Cette affaire ayant été rouverte par la cour a été reçue de cette manière pour une audition.

Présents: Frank T. Echezabal, avocat du demandeur; U. C. McLeod, avocat pour la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'introduction de l'évidence documentée et l'avocat, la cour considérant la loi et l'évidence, pour les raisons ordinement assignées,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement rendu dans cette affaire le 30 octobre 1906 soit annulé et mis de côté.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait maintenant jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Veuve Eugène Pigeon (née Eudoxie Guichard) est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses propres affaires, et prononçant son interdiction, les frais de ces procédures devant être payés de la propriété de ladite défenderesse.

Jugement rendu en cour ouverte le 7 novembre 1906.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 13 novembre 1906.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. G. LYNCH, Député Greffier.
17 nov—17 25—déc 2 10 18

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Magnifique Etendue de Terre sur le Prolongement de la rue State.

Un Placement de Mérite.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 3 janvier 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1906, et signé le 27 novembre 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la Howcott Land Co. Ltd. vs Dr Geo. B. Lawrason, No 80,535, la propriété ci après décrite à savoir:

Un portion de terre comprenant la partie inférieure ou l'arrière fond de Bienvenue, commençant 1 900 pieds au-delà du bout de la rue State, s'étendant en profondeur entre les lignes inférieures et supérieures de Bienvenue à un point où lesdites lignes se rencontrent, lequel point est marqué "E" sur un plan par Benjamin Buisson, voyer, daté le 1er décembre 1836 et annexé à un acte passé pardevant E. L. Lewis, notaire le 18 avril 1853 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre de transfert de Jefferson No 1 à la page 505, laquelle portion de terre mesurant sur le côté du fleuve Mississippi, sur une ligne droite perpendiculaire à la rue State, 199 pieds, ladite portion de terre étant aussi particulièrement décrite sur un devis d'arpentage annexé à la pétition en ce procès. Par l'effet de ce jugement est excepté cette portion de ladite étendue de terre jusqu'ici vendue à la Mississippi Valley Railroad pour un droit de passage, lequel droit de passage traverse ladite étendue jusqu'aux angles droits et mesurant 104 pieds plus ou moins en largeur.

Conditions—Comptant. 10 pour cent requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jules Louis.

No 80 512—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur, Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 décembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne conformément à un ordre rendu le 19 novembre 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, Lne dans l'ilet No 201, borné par les rues Jeannette, Birch Eagle et Général Ogden (ledit lot est désigné par le numéro onze sur un devis ou certificat d'arpentage fait par George De Armas député voyer de ville, le 19 juin 1896, annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 29me jour de juin 1896 et mesurant trente pieds de face à la rue Général Ogden par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Lloyd Posey, avocat
23 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU REV. C. W. WILLIAMS.

No 77 643—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 déc 1906 à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 23 nov. 1905, par l'Hon. John St-Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Desonde, Sainte Croix et Dauphine, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de cent vingt neuf pieds à la rue Desonde et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Desonde.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire aux frais de l'acquéreur.
W. W. Wall, avocat.
25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

Septième District.

RUE FERN, près de l'AVE ST-CHARLES.

Succession de Mme Johanna Wattigny.

No 80,466 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 6 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 26 octobre 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 73, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdett et Hampson et l'avenue St Charles, mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Fern par soixante quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant composée de la façade du lot No vingt deux mesurant trente pieds de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles et une étendue de terre contiguë audit lot et mesurant deux pieds six pouces de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles, étant pris des lots du fond vingt et un et vingt et une moitié du lot No dix neuf, le lot No vingt et un formant l'encoignure de l'avenue St Charles et la rue Fern, et ayant une profondeur et façade de cent vingt deux pieds six pouces à la rue Fern, étant la propriété acquise par ladite défuncte de la Mutual Building and Homestead Association par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, date le 27 avril 1897, enregistré dans le bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 166 folio 519.

Conditions—Pour du comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibell, notaire, à condition que l'acquéreur aura l'option si elle est déclarée au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix, s'il y en a, en deux paiements égaux représentés par des billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication, et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant s'engager à payer cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de n'importe quelle partie de cela et devant conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et le paiement des dits billets et intérêt de même que les frais d'avocat, coût, frais de prime d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
Carroll & Carroll, avocats.
4 nov—4 11 18 25 26—déc 2 6

VENTES A L'ENCAN

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Alcide Leblanc.

No 79,740—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Vente de propriété No 1431 rue St Claude.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre dudit, rendu dans l'affaire en ceci, le 27 novembre 1906, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, le vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 2 janvier 1907, à midi, à mes Bureau et Bourse, No 229 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière ci après décrite, à savoir —Propriété No 1431 rue St Claude, en cette ville, et plus complètement décrite comme suit:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui trouvent et les droits voies servitudes, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet marqué No 361, borné par les rues St Claude, Kerlerec, Moralès et Esplanade, devant être près à une distance de 31 du point de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et mesurant d'après un devis fait par Arthur de Armas, voyer, le 15 avril 1880, annexé pour référence à un acte de compromis et échange de propriété entre Seraphine Maspereau et Hortense de Hancé, passé pardevant W. H. Pascos, notaire en cette ville, le 22 mars 1881, en mesure américaine, 24 0 4 de face sur ladite rue St Claude, par une profondeur entre lignes parallèles, de 97 2 7 ... Acquis par Maxide Claire Brunneau, veuve d'Alcide Leblanc, par achat d'Alice de Hancé, par acte passé pardevant M. V. Déman, notaire en cette ville le 25 janvier 1890, livre des Transferts 132, folio 284.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an par billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et payable un an après date, avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir toutes les clauses de sécurité contenues dans tels actes. Voir le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur.
239 rue Bourbon

A. J. Villeré, avocat.
2 déc—2 9 16 23 30—janv 2

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. H. Shay.

No 80 601—Cour Civile de District Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—LUNDI, le 3 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 novembre 1906 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

Le demi intérêt indivis de J. H. Shay, décédé, dans et aux lettres patentes aux Etats-Unis pour une amélioration dans le système de transport décrit dans les spécifications de l'application sous serment le 22 janvier 1906.

Condition—Comptant.
E. T. Florance, avocat.
22 nov—22 25—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON, ETC.

Succession de Frederick Handle.

No 80 211, Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — LUNDI, le 10 décembre 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux No 344 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 21 novembre 1906, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière ci-après, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Conditions: Comptant.
E. T. Florance, avocat.
24 nov—29—déc 2 9

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Mme George Richmann.

No 79,988—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1906, et signé le 13 novembre 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 34 de l'ilet No 614, bornés par les rues White, Dumaine, Gravier et Perdido, mesurant chacun pied en mains, 30 pieds de face à la rue White par 144 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 29 et 30 sont non améliorés. Sur le lot 34 se trouve un cottage de 2 chambres. Les lots seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en plus du prix d'achat; 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, notaire aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 18

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double de Choix,

Nos 1024-1026 rue Désiré,

Entre les rues Rempart et St-Claude.

PAR W. R. METZLER, ENCANTEUR — Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge, daté et signé le 9 nov. 1906, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 79 775, Div. B, Veuve Wm. Hippler et al vs Chris Meister, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LE 3 DE CE MOIS DE DECEMBRE 1906 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations dans le faubourg Montreuil, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 7, borné par les rues Piété, Amour, Désiré et Hope Estate, désigné comme partie du lot No 4, mesurant trente deux pieds de face à la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1906, et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.
W. R. METZLER, Encanteur
Légier & Gleason, avocats
11 nov—11 18 25—déc 2 9 23

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De cottage double désirable à l'encan.

Jeudi le 20 décembre 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans sous et vertu d'un ordre de l'Honorable la Vingt-cinquième Cour Judiciaire de District pour l'Etat de la Louisiane paroisse de Tangipahoa, No 143, dans l'affaire de la succession de Martin Handy décédé, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur licencié de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 23 octobre 1906 et signé le 29 octobre A. D. 1906, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 20 décembre 1906, les propriétés foncières ci-après

COTTAGE DOUBLE.

1937-39 rue Mandeville

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 60 borné par les rues Mandeville, Espagne, Moralès et Urquhart, ladite portion de terre étant celle la plus près de la rue Moralès ou Marais, d'un lot désigné par le numéro un sur un plan marqué No 19, fait par Judice & Fréneaux, date le 14 janvier 1867, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire de la Nouvelle Orléans, ladite portion de terre mesurant trente pieds de face à la rue Mandeville par cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornée sur le côté le plus près de la rue Urquhart par le restant dudit lot No 1, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 1937 9 rue Mandeville.

COTTAGE DOUBLE.

1531-3 rue Musique.

Et le

COTTAGE DOUBLE,

Rue Musique coin Claiborne.

Sur un certain lots de terre situés dans le troisième district de la Nouv